



# Analyse de l'offre de prestations particulières d'encouragement et de protection dans la région francophone

Rapport concernant la planification de l'offre de  
l'Office des mineurs

Date d'élaboration 5 mars 2025  
Version 1.0  
Auteur Office des mineurs

## Tables des matières

<b>1.</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
1.1	Contenu et objectif du rapport .....	3
1.2	Bases du relevé et procédure .....	3
<b>2.</b>	<b>Facteurs socio-démographiques et structurels .....</b>	<b>4</b>
2.1	Indicateurs choisis .....	4
2.2	Langue de la population résidante permanente .....	5
<b>3.</b>	<b>Offre et recours aux prestations particulières d'encouragement et de protection.....</b>	<b>6</b>
3.1	Bases de données .....	6
3.2	Vue d'ensemble des prestataires d'offres de type ambulatoire .....	6
3.3	Recours aux prestations de type ambulatoire .....	6
3.4	Vue d'ensemble des prestataires d'offres de type résidentiel .....	7
3.5	Recours aux prestations de type résidentiel .....	9
3.5.1	Nombre d'enfants dont le placement a lieu sous forme résidentielle .....	9
3.5.2	Placement résidentiel d'enfants en fonction du canton de domicile .....	10
3.5.3	Taux d'occupation des institutions francophones et bilingues .....	11
3.6	Données disponibles sur les rapports de placement .....	12
<b>4.</b>	<b>Évaluation des enquêtes sur l'offre de prestations .....</b>	<b>12</b>
4.1	Avis des commanditaires de prestations et des prestataires .....	12
4.2	Avis des commanditaires de prestations sur des aspects ponctuels.....	15
4.3	Avis des prestataires sur des aspects ponctuels.....	15
<b>5.</b>	<b>Analyse dans le domaine des prestations particulières d'encouragement et de protection .....</b>	<b>16</b>
5.1	Extension de l'offre de type résidentiel .....	17
5.2	Développement de l'offre pour des groupes-cibles spécifiques .....	18
5.3	Besoin de renforcement de la coopération intercantonale .....	19
5.4	Autres domaines à développer .....	19
<b>6.</b>	<b>Annexes .....</b>	<b>21</b>
6.1	Liste des abréviations .....	21
6.2	Tableaux complémentaires .....	22
6.3	Liste des illustrations .....	25
6.4	Liste des tableaux.....	25

## 1. Introduction

Depuis l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2022, de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP), l'Office des mineurs (OM) de la Direction de l'intérieur et de la justice du canton de Berne (DIJ) dispose de la compétence, à l'échelle cantonale, pour piloter et planifier l'ensemble des prestations particulières d'encouragement et de protection ambulatoires et résidentielles. La planification de l'offre est la base nécessaire à la mise à disposition, en nombre suffisant, de prestations de type ambulatoire et résidentiel variées et de qualité pour les enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection. Il s'agit de tenir compte, ce faisant, des évolutions sociales ainsi que des besoins particuliers des enfants et des jeunes en situation de handicap mais aussi de la couverture des besoins dans les régions. Par ailleurs, les prestataires et les commanditaires de prestations, ainsi que les organisations représentant les intérêts des ayants droit doivent eux aussi être intégrés de manière appropriée.

La planification de l'offre s'inscrit dans un cycle quadriennal. Durant cette période, l'OM présente pour chacune des cinq régions de planification un rapport tenant compte des particularités régionales. En outre, un rapport sur l'offre de prestations destinée aux enfants et aux jeunes en situation de handicap est élaboré pour l'ensemble du canton. Ces documents, une fois réunis, constituent la base du rapport rédigé à l'attention du Conseil-exécutif à la fin du cycle de planification.

### 1.1 Contenu et objectif du rapport

Le présent rapport analyse l'offre de prestations d'encouragement et de protection proposées en français et son utilisation dans les arrondissements administratifs du Jura bernois et de Bienne. Compte tenu des visions des actrices et des acteurs régionaux concernés, le rapport déduit les mesures nécessaires à un développement de l'offre qui réponde aux besoins<sup>1</sup>. Les deux arrondissements précités sont aussi désignés ci-après sous le terme de «région francophone».

### 1.2 Bases du relevé et procédure

Le rapport se fonde sur différentes bases. Les données que l'OM relève dans le cadre d'une saisie à l'échelle cantonale fournissent des indications sur l'offre et le recours aux prestations dans la région. Les indicateurs socio-démographiques, quant à eux, proviennent de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE) du canton de Berne ainsi que de l'Office fédéral de la statistique. Compte tenu du bilinguisme de la région étudiée, la délimitation, sur le plan linguistique, du groupe-cible et des offres pose des difficultés particulières (voir ch. 2.2 et 3.1).

Les estimations concernant l'offre disponible ainsi qu'une éventuelle nécessité de la développer se fondent sur les réponses fournies dans le cadre d'enquêtes par les intervenantes et intervenants concernés dans la région francophone. Il s'agit des commanditaires de prestations ou des autorités de placement ainsi que de tous les prestataires d'offres ambulatoires et résidentielles proposées en français.

S'agissant des commanditaires de prestations, les APEA du Jura bernois et de Bienne, le Ministère public des mineurs, le Service psychologique pour enfants et adolescents, les inspections scolaires du Jura bernois et de Bienne ainsi que l'ensemble des services sociaux de la région ont été invités à des

<sup>1</sup> Un premier rapport sur les offres proposées dans la partie francophone du canton de Berne (Jura bernois et Bienne) a été rédigé en 2019. Il peut être consulté à l'adresse [Planification de l'offre et des coûts](#) (19.1.2025).

entretiens. À l'exception d'un service social, tous les organismes sollicités ont répondu présent. Le service social de Moutier n'a pas été interrogé en raison du rattachement de la commune au canton du Jura, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## 2. Facteurs socio-démographiques et structurels

Les facteurs socio-démographiques et structurels jouent un rôle important dans le système des prestations particulières d'encouragement et de protection. Des indicateurs bien précis concernant les arrondissements administratifs de Bienne et du Jura bernois sont présentés ci-après et comparés aux valeurs du canton dans sa globalité. Les chiffres considérés pour chacun des facteurs sont ceux qui sont disponibles actuellement<sup>2</sup>.

### 2.1 Indicateurs choisis

La population résidante de la région francophone considérée est de 153 381 personnes (état fin 2023<sup>3</sup>). Elles sont 53 707 dans l'arrondissement administratif du Jura bernois qui compte 40 communes<sup>4</sup> et 99 674 dans l'arrondissement administratif de Bienne, composé de 19 communes<sup>5</sup>.

- Le nombre de **personnes mineures** a augmenté entre 2016 et 2023 dans la région (voir l'illustration 1), ce qui s'explique par l'évolution démographique dans l'arrondissement administratif de Bienne, où le nombre total d'enfants et de jeunes s'est accru de 8,4 %. Le Jura bernois, en revanche, enregistre un recul (-3,0 %).
- Selon les **projections** (scénario moyen), les deux arrondissements administratifs devraient connaître des chiffres à la hausse jusqu'en 2033. Ainsi, à Bienne, il faut s'attendre à une augmentation d'environ 8 % de personnes mineures et à une hausse de 3 % dans le Jura bernois (voir l'illustration 2)<sup>6</sup>. Il se peut que les données concernant le Jura bernois se fondent avant tout sur des projections basées sur des chiffres plus anciens (année de référence: 2019). En tenant compte de l'évolution réelle (les projections ayant été plus élevées que les chiffres effectifs), il convient plutôt d'envisager pour les années à venir un nombre stable de personnes mineures, voire une population en diminution. À l'échelle cantonale, c'est une augmentation de quelque 5,2 % qui est prévue jusqu'en 2033.

<sup>2</sup> Les indicateurs concernant les arrondissements administratifs de Bienne et du Jura bernois portent sur l'ensemble de la population et ne sont pas différenciés en fonction de la langue.

<sup>3</sup> Office fédéral de la statistique, STATPOP 2023. Les données peuvent être consultées sur le site suivant: État et structure de la population (19.1.2025).

<sup>4</sup> La Ferrière, Renan (BE), Sonvillier, Villeret, Saint-Imier, Cormoret, Courtelary, Mont-Tramelan, Tramelan, Cortébert, Nods, La Neuveville, Plateau de Diesse, Orvin, Corgémont, Sonceboz-Sombeval, Tavannes, Péry-La Heutte, Reconvillier, Saicourt, Saules (BE), Petit-Val, Rebévelier, Loveresse, Valbirse, Sauge, Sorviller, Champoz, Perrefitte, Romont (BE), Court, Moutier, Eschert, Belprahon, Roches (BE), Grandval, Crémines, Corcelles (BE), Seehof, Schelten, voir <https://www.rsta.dij.be.ch/fr/start/ueber-uns/regierungsstatthalteraemter/berner-jura.html> (19.1.2025)

<sup>5</sup> Ligerz, Douane-Daucher, Evillard, Biel/Bienne, Perles, Lengnau (BE), Meinisberg, Safnern, Scheuren, Orpund, Brügg, Aegerten, Schwadernau, Nidau, Bellmund, Ipsach, Port, Sutz-Lattrigen, Mörigen, voir <https://www.rsta.dij.be.ch/fr/start/ueber-uns/regierungsstatthalteraemter/biel-bienne.html> (19.1.2025)

<sup>6</sup> Office fédéral de la statistique, Scénarios d'évolution démographique régionalisée pour le canton de Berne (édition 2020), base de données de 2019

Illustration 1: Nombre d'enfants de moins de 18 ans dans les arrondissements administratifs du Jura bernois et de Bienne au 31 décembre, de 2016 à 2023

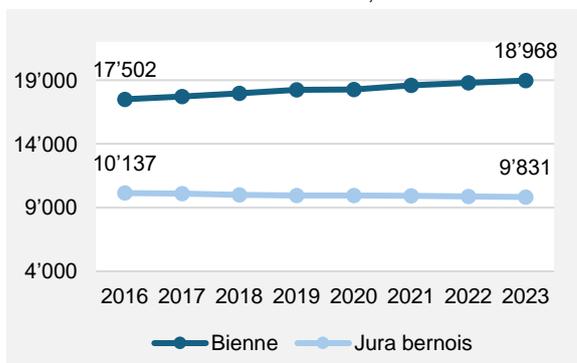
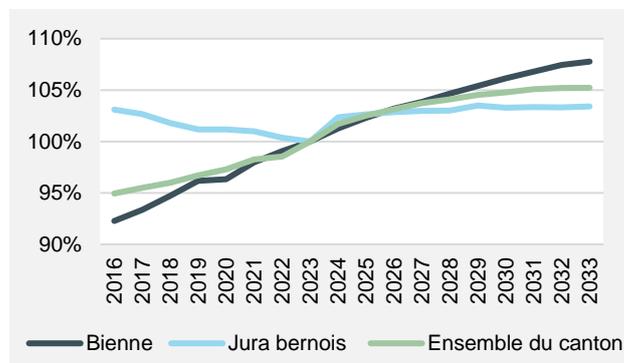


Illustration 2: Évolution du nombre d'enfants de moins de 18 ans dans les arrondissements administratifs du Jura bernois et de Bienne et dans le canton de Berne au 31 décembre, de 2016 à 2033; dès 2024, projections, 2023 = 100 %



- Le **taux d'aide sociale**<sup>7</sup>, en 2022, de 4,8 % dans le Jura bernois et de 7,5 % dans l'arrondissement administratif de Bienne, était nettement supérieur au taux de 3,7 % de l'ensemble du canton.
- Le **taux de chômage** est plus élevé dans les deux arrondissements administratifs (2,4 % dans le Jura bernois et 2,9 % à Bienne) que dans le canton pris dans sa globalité (1,4 %).
- Le **produit intérieur brut**<sup>8</sup> par personne en 2023 étant de 63 800 francs dans l'arrondissement administratif du Jura bernois et de 81 600 francs dans celui de Bienne, il se situe en-dessous de la moyenne cantonale, qui est de 87 000 francs par personne.
- Avec 27,9 % de **population résidente permanente étrangère**<sup>9</sup>, l'arrondissement administratif de Bienne se place nettement au-delà du pourcentage de l'ensemble du canton (17,9 %). La région du Jura bernois compte elle aussi, avec 19,2 %, une population résidente étrangère légèrement supérieure à celle du canton (chiffres de 2023).
- Le **taux de divorce**<sup>10</sup> pour 1000 habitantes et habitants est de 2,3 dans le Jura bernois et de 2,1 dans la région de Bienne, légèrement supérieur à celui de 1,8 enregistré dans l'ensemble du canton (état 2022).

## 2.2 Langue de la population résidente permanente

Le présent rapport s'intéresse à l'offre de prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants et aux jeunes francophones. Il est difficile d'évaluer le nombre de personnes pour lesquelles cette offre doit être conçue, car il n'existe pas de données chiffrées concrètes sur les enfants francophones de la région. À cela s'ajoute l'aspect du bilinguisme: les personnes mineures qui maîtrisent à la fois le français et l'allemand n'ont pas nécessairement besoin d'une offre en français.

Une enquête de l'Office fédéral de la statistique au sujet des langues principales de la population résidente permanente dès l'âge de 15 ans permet de se rapprocher du groupe-cible<sup>11</sup>. Selon celle-ci, en 2022, 10,7 % de la population résidente cantonale bernoise parlait majoritairement français (93 800

<sup>7</sup> Atlas statistique de la Suisse: [https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/fr/17609\\_112\\_7281\\_7263/27309.html](https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/fr/17609_112_7281_7263/27309.html) (19.1.2025)

<sup>8</sup> Données économiques de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement: [https://www.weu.be.ch/content/dam/weu/dokumente/awi-ava/fr/wirtschaft-arbeit/wirtschaftsstandort/wirtschaftsdaten/WIDA\\_Volkswirtschaft\\_BIP\\_Einwohner\\_FR.xlsx](https://www.weu.be.ch/content/dam/weu/dokumente/awi-ava/fr/wirtschaft-arbeit/wirtschaftsstandort/wirtschaftsdaten/WIDA_Volkswirtschaft_BIP_Einwohner_FR.xlsx) (19.1.2025)

<sup>9</sup> Atlas statistique de la Suisse: [https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/fr/18063\\_90\\_89\\_70/27896.html](https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/fr/18063_90_89_70/27896.html) (19.1.2025)

<sup>10</sup> Atlas statistique de la Suisse: [https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/fr/17528\\_96\\_93\\_70/27189.html](https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/fr/17528_96_93_70/27189.html) (19.1.2025)

<sup>11</sup> Office fédéral de la statistique, Relevé structurel mis en forme par l'Administration des finances du canton de Berne: <https://www.fin.be.ch/fr/start/themen/OeffentlicheStatistik/bevoelkerungsstatistik/sprachen.html> (19.1.2025)

personnes environ). Dans l'arrondissement administratif du Jura bernois, cette part est de 87 %, et à Bienne, de 31%. Si l'on associe ces pourcentages au nombre de mineures et mineurs (9831 dans le Jura bernois et 18 968 à Bienne<sup>12</sup>), on peut envisager que 14 400 enfants et jeunes, dans les deux arrondissements concernés, parlent principalement français.

### **3. Offre et recours aux prestations particulières d'encouragement et de protection**

#### **3.1 Bases de données**

Les évaluations au sujet de l'offre ambulatoire et de l'utilisation qui en est faite se fondent sur les données de l'ensemble des prestataires disposant d'une offre en français ou bilingue et ayant adhéré à un contrat de prestations général<sup>13</sup>. Il a été tenu compte aussi bien des prestataires situés dans la région francophone que de ceux extérieurs à celle-ci. Dans le domaine résidentiel, en revanche, seules les institutions établies dans la région ont été intégrées.

Lors du relevé des données au sujet du recours aux prestations<sup>14</sup>, il a été demandé pour la première fois en 2023 quelle était la langue principale des bénéficiaires des prestations dans les institutions bilingues proposant des offres ambulatoires et résidentielles. De ce fait, il n'est pas possible de procéder à des comparaisons avec les années précédentes.

#### **3.2 Vue d'ensemble des prestataires d'offres de type ambulatoire**

Au 31 décembre 2023, trois prestataires francophones et neuf bilingues proposant exclusivement des offres ambulatoires étaient annoncés dans le canton de Berne, auxquels s'ajoutaient, parmi les institutions résidentielles proposant aussi des prestations ambulatoires, deux bilingues et trois francophones. Tous les prestataires ont adhéré à des contrats de prestations généraux. Quatre prestataires francophones se sont nouvellement affiliés au contrat de prestations général en 2023. En outre, durant la même année, un prestataire a étendu son offre à la prestation d'encadrement familial socio-pédagogique (ESP).

#### **3.3 Recours aux prestations de type ambulatoire**

En 2023, le total de prestations de type ambulatoire disponibles en français dans le Jura bernois et la région de Bienne s'élevait à 205. La prestation la plus fréquemment utilisée, et de loin, est l'ESP, suivie de l'accompagnement lors de l'exercice du droit de visite (voir l'illustration 3). Il n'a été recouru que très rarement aux autres prestations (passation de l'enfant dans le cadre de l'exercice du droit de visite [PEDV], suivi intensif dans la famille [SIF], PPP Longue durée) et l'une d'entre elles (suivi ambulatoire post-résidentiel [SPR]) n'a pas du tout été demandée. Les enfants et les jeunes francophones ont été 188 à bénéficier de prestations de type ambulatoire. Ce chiffre est légèrement inférieur au nombre de prestations, car quelques enfants ont recouru à plusieurs d'entre elles durant l'année.

<sup>12</sup> Voir la note de bas de page n° 2.

<sup>13</sup> Voir le [Registre des institutions destinées aux enfants et aux jeunes](#)

<sup>14</sup> Ces données portant sur le recours aux prestations n'ont pas été saisies au jour de référence du 31 décembre 2023. Il s'agit de données annuelles de 2023.

Illustration 3: Nombre d'enfants francophones recourant à une prestation ambulatoire et nombre de prestations fournies en français, selon le type de prestation, en 2023

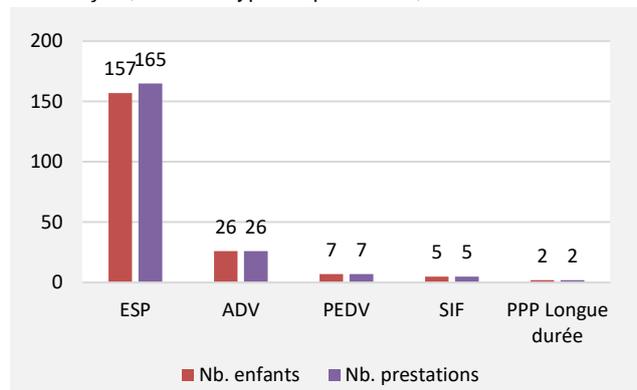
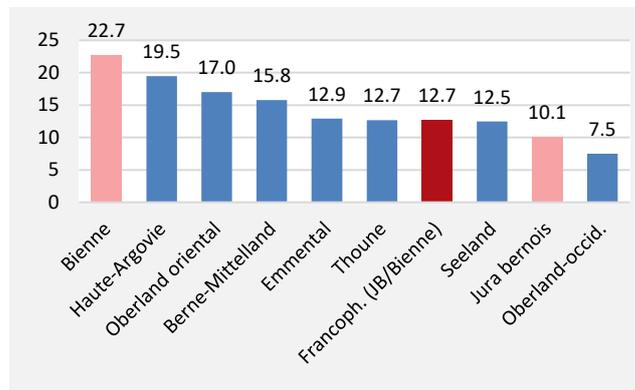


Illustration 4: Nombre d'enfants, sur 1000 personnes mineures, au bénéfice d'une prestation ambulatoire<sup>15</sup>



Le taux de recours aux prestations de type ambulatoire est de 12,7 pour 1000 personnes mineures francophones en 2023. Cette valeur se situe approximativement au milieu du classement de l'ensemble des arrondissements administratifs du canton (voir l'illustration 4). L'arrondissement administratif de Bienne présente un taux de 22,7. Celui du Jura bernois, de 10,1, est donc nettement inférieur à celui de la plupart des autres régions. Les chiffres des deux arrondissements examinés intègrent toutefois aussi bien les francophones que les germanophones. C'est l'arrondissement administratif de l'Oberland occidental qui enregistre le plus faible taux de recours à ces prestations.

Il est frappant de constater qu'un nombre relativement important de prestations ambulatoires sont ordonnées par l'APEA dans la région du Jura bernois. S'agissant de la prestation d'ESP, cela concerne en 2023 pratiquement la moitié des cas alors que dans l'ensemble du canton, les prestations qui sont ordonnées représentent tout juste un quart des cas. À Bienne comme dans le Jura bernois, par rapport au reste du canton, les prestations fournies dans le cadre du placement dans des familles d'accueil (dites prestations PPP) ne donnent par ailleurs que très rarement lieu à une indication. En 2023, deux prestations de ce type seulement ont été fournies en français dans les deux arrondissements étudiés, alors que les chiffres sont nettement plus élevés dans les autres régions soumises à une planification de l'offre. Un recours aussi faible aux prestations PPP s'explique peut-être par le fait que les commanditaires de prestations francophones les connaissent peu.

### 3.4 Vue d'ensemble des prestataires d'offres de type résidentiel

Dans la région francophone, 16 institutions résidentielles disposent de 195 places pour les enfants et jeunes francophones et bilingues (voir le Tableau 1). Elles sont situées dans le Jura bernois pour sept d'entre elles et à Bienne pour les neuf autres. Dans douze de ces institutions, l'offre est exclusivement francophone, tandis que quatre autres accueillent aussi bien les francophones que les germanophones. Il convient de relever que dans les institutions proposant des prestations dans les deux langues, aucun nombre de places précis n'est en principe réservé exclusivement aux enfants et aux jeunes francophones.

<sup>15</sup> Dans les régions du Jura bernois (JB) et de Bienne, les chiffres se réfèrent uniquement au recours à l'offre par des personnes mineures dont la langue principale est le français (il s'agit d'une estimation, voir ch. 2.2).

Tableau 1: Nombre d'institutions et de places en fonction de la langue au 31 décembre 2023

Langue	Nombre d'institutions	Nombre de places
Français	12	140
Français et allemand	4	55

Au 31 décembre 2023, l'offre proposée en français dans la région comprenait les prestations d'encadrement socio-pédagogique et d'hébergement en milieu ouvert (de longue durée ou de durée limitée), le placement associé à un suivi intensif ainsi que le placement d'enfants et de jeunes en situation de handicap et de ceux requérant une prise en charge dépassant le cadre ordinaire (voir le Tableau 2). Il n'existe actuellement aucune offre pour l'encadrement socio-pédagogique et l'hébergement en milieu fermé ou semi-fermé ni de possibilité de bénéficier d'un suivi dans une institution parents-enfant.

Tableau 2: Prestations résidentielles, nombre d'institutions et de places en fonction du type de prestation, état au 31 décembre 2023

Prestation de type résidentiel (dans le cadre d'un contrat de prestations)	Institutions	Places
Encadrement et hébergement en milieu ouvert pour une longue période	10	132
Encadrement et hébergement en milieu ouvert pour une durée limitée	4	27
Suivi intensif sous forme résidentielle	1	12
Encadrement socio-pédagogique et hébergement pour enfants et jeunes en situation de handicap	2	20
Placement d'enfants en situation de handicap nécessitant une prise en charge dépassant le cadre ordinaire (prestation EHC)	1	4
<b>Total</b>		<b>195</b>

Illustration 5: Nombre de places pour des enfants et des jeunes francophones ou bilingues par type de prestation (état: 31.12.2023)

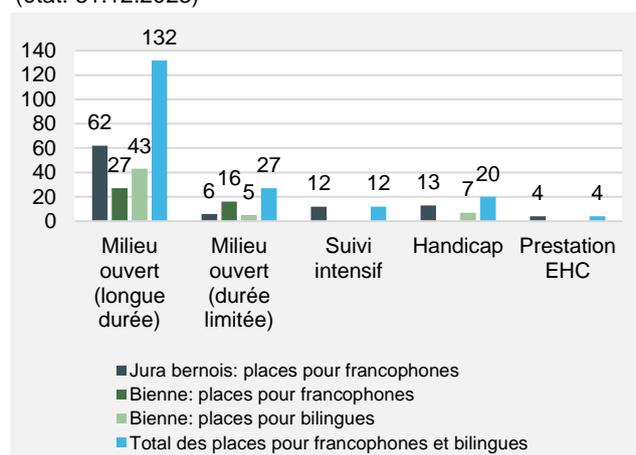
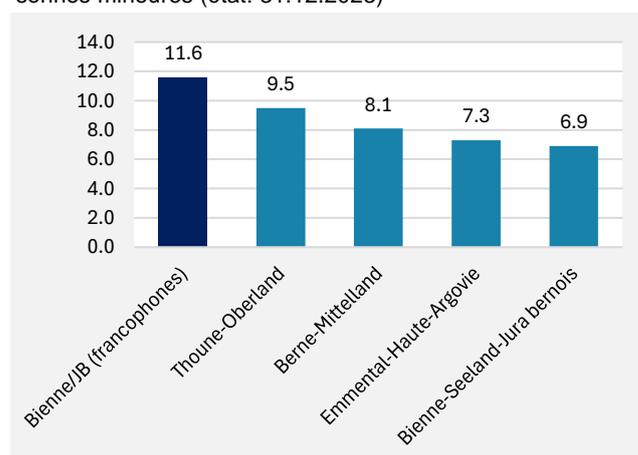


Illustration 6: Taux de places résidentielles pour 1000 personnes mineures (état: 31.12.2023)<sup>16</sup>



Les places destinées aux francophones sont essentiellement proposées en milieu résidentiel ouvert et pour une longue période (132, voir l'illustration 5). Les personnes mineures en situation de handicap disposent de 24 places, dont quatre sont réservées aux enfants nécessitant une prise en charge dépassant le cadre ordinaire (prestation EHC).

<sup>16</sup> Lors du calcul du quota de places pour les enfants francophones dans la région du Jura bernois et de Bienne, le nombre de places dans les établissements bilingues a été pris en compte à hauteur de 50 %.

Le taux de places disponibles dans la région francophone est de 11,6 pour 1000 personnes mineures (voir l'illustration 6). Il est donc nettement supérieur à celui des autres régions du canton dans lesquelles il convient de planifier une offre.

### 3.5 Recours aux prestations de type résidentiel

Depuis 2015, le canton de Berne procède au relevé en continu de données concernant les arrivées et les départs de personnes mineures placées dans des institutions résidentielles. Il a toutefois fallu attendre 2023 pour que le critère de la langue des enfants, des jeunes et des jeunes adultes placés soit pris en compte de manière systématique. Pour cette raison, les comparaisons avec les années précédentes se révèlent impossibles. Dans les institutions disposant d'une offre bilingue, les chiffres concernant le recours aux prestations par les bénéficiaires n'ont été pris en considération que pour celles et ceux qui ont annoncé le français comme langue principale.

#### 3.5.1 Nombre d'enfants dont le placement a lieu sous forme résidentielle

En 2023, 147 enfants, jeunes et jeunes adultes francophones ont recouru à une prestation de type résidentiel dans les arrondissements administratifs de Bienne et du Jura bernois. La mesure concernant la plupart des enfants était celle d'un encadrement et d'un hébergement en milieu ouvert pour une longue période ou pour une durée limitée (voir l'illustration 7)<sup>17</sup>. Deux tiers environ des placements dans des institutions résidentielles ont eu lieu dans le contexte d'une mesure décidée d'un commun accord (67 %).

Illustration 7: Recours aux prestations par les enfants francophones dans la région francophone par type de prestation, en 2023

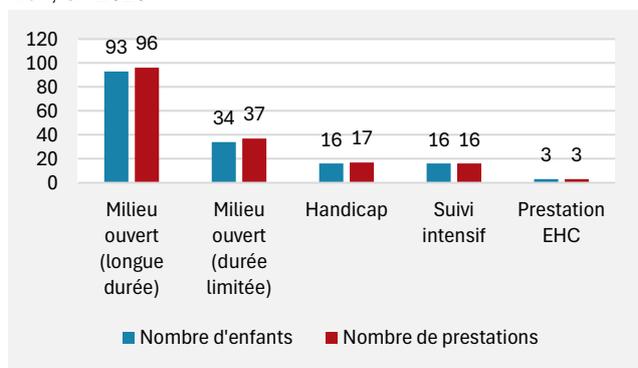
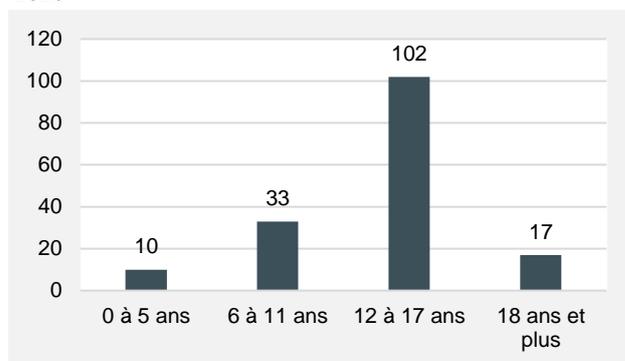


Illustration 8: Nombre d'enfants francophones en placement résidentiel dans la région francophone par groupe d'âge, en 2023



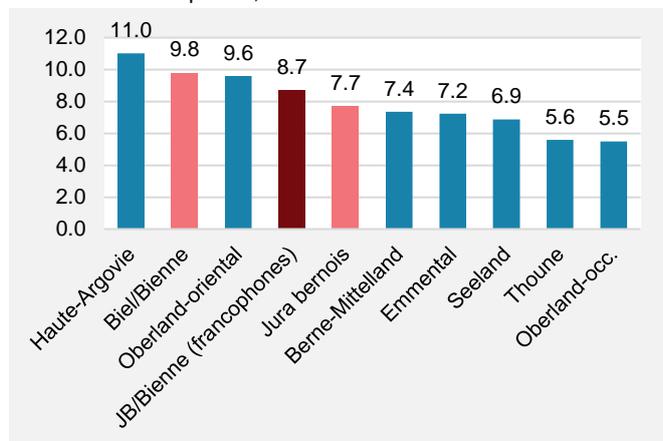
La majorité des enfants et des jeunes résidant dans une institution sont de la tranche d'âge des 12 à 17 ans (voir l'illustration 8). La répartition par groupes d'âge correspond approximativement à la moyenne cantonale<sup>18</sup>. Par rapport à cette moyenne, seul le groupe d'âge des enfants de moins de six ans a enregistré un peu moins de placements.

Sur 1000 personnes mineures, 8,7 enfants et jeunes francophones recourent dans la région à une prestation de type résidentiel (voir l'illustration 9), une valeur qui est plus importante que dans la plupart des autres régions du canton. Il convient de relever que le taux est plus élevé à Bienne (9,8) que dans le Jura bernois (7,7).

<sup>17</sup> Le nombre d'enfants placé-e-s (147) est inférieur au nombre total d'enfants placé-e-s lorsque l'on fait une différenciation en fonction du type de prestation (162), puisque quelques enfants ont recouru à plusieurs prestations de type résidentiel en 2023.

<sup>18</sup> Voir OM, Rapport sur les données de 2023, p. 16. Le rapport peut être consulté à l'adresse suivante: [Relevé cantonal des données](#)

Illustration 9: Nombre d'enfants et de jeunes en placement résidentiel sur 1000 personnes mineures par région et pour la minorité francophone, en 2023



### 3.5.2 Placement résidentiel d'enfants en fonction du canton de domicile

L'évaluation du recours aux prestations révèle que la majorité des enfants résidant dans les institutions francophones et bilingues de la région viennent du canton de Berne. La part de placements extracantonaux dans ces institutions, de 32 %, est toutefois nettement plus élevée que celle de l'ensemble du canton (23 %, voir l'illustration 10). Dans l'arrondissement administratif de Bienne, la proportion d'enfants d'autres cantons résidant dans les institutions francophones ou bilingues est même de 36 %, contre 26 % dans le Jura bernois.

Illustration 10: Part de placements extracantonaux dans l'ensemble du canton et dans les institutions francophones et bilingues des régions de Bienne et du Jura bernois, en 2023

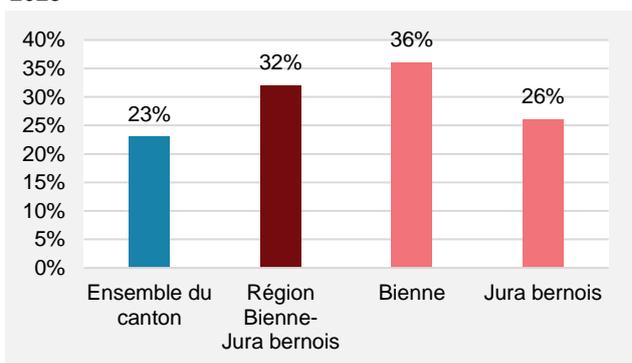
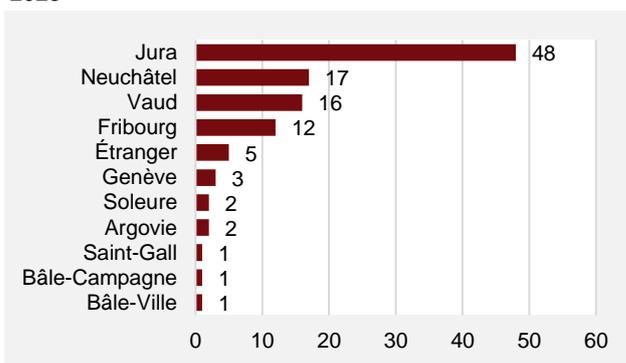


Illustration 11: Nombre de placements extracantonaux dans les institutions francophones et bilingues des régions de Bienne et du Jura bernois en fonction du canton d'origine, en 2023

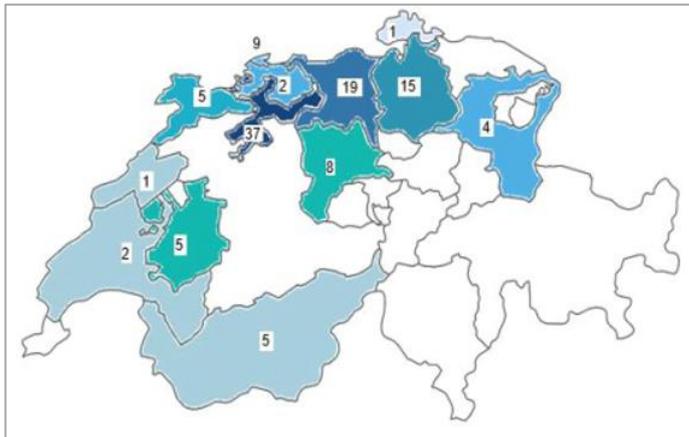


Les bénéficiaires de prestations d'autres cantons dont le placement s'effectue sur le territoire bernois proviennent très largement du canton du Jura (48, voir l'illustration 11). Viennent ensuite les cantons de Neuchâtel (17), de Vaud (16) et de Fribourg (12). Sur les 108 placements d'enfants et de jeunes d'autres cantons, 52 ont eu lieu dans le cadre de la prestation d'encadrement et d'hébergement en milieu ouvert pour une longue durée ou pour une durée limitée. Leur taux varie en fonction de l'institution. Dans de rares cas, ces institutions présentent un taux particulièrement élevé de placements extracantonaux.

À l'inverse, les placements d'enfants francophones bernoises et bernois dans d'autres cantons sont peu fréquents. Le rapport sur les données de 2023 montre que cinq enfants seulement ont recouru à

une offre résidentielle dans les cantons du Jura et de Fribourg, deux dans le canton de Vaud et un dans celui de Neuchâtel (voir l'illustration 12).

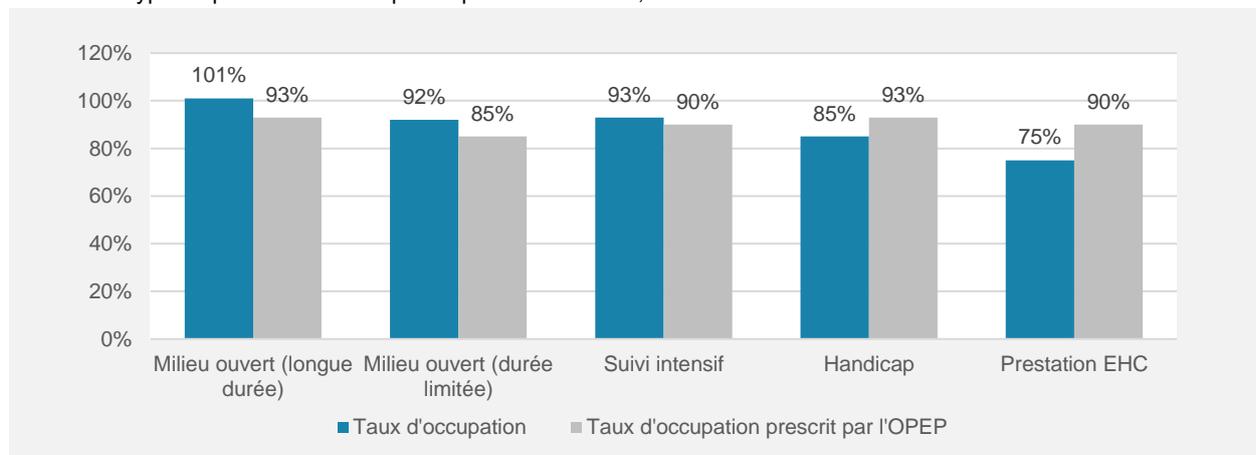
Illustration 12: Nombre d'enfants dont le placement a eu lieu dans d'autres cantons, par canton concerné, en 2023



### 3.5.3 Taux d'occupation des institutions francophones et bilingues

L'OPEP prévoit un taux d'occupation précis pour chaque type de prestation. En ce qui concerne les deux prestations de placement pour une longue période ou de durée limitée en milieu ouvert, le taux d'occupation effectif dans les institutions francophones et bilingues en 2023, avec respectivement 8 et 7 points de pourcentage, s'établissait nettement au-dessus des valeurs prévues dans l'ordonnance (voir l'illustration 13). Ces valeurs sont frappantes si l'on considère que dans l'ensemble du canton, les taux d'occupation prévus pour ces deux types de prestations n'ont été que légèrement dépassés, voire pas même atteints<sup>19</sup>. S'agissant des enfants et des jeunes en situation de handicap et des enfants requérant une prise en charge dépassant le cadre ordinaire (prestation EHC), les taux de fréquentation n'ont même pas correspondu aux taux inscrits dans l'OPEP, ce qui reflète la situation globale du canton.

Illustration 13: Taux d'occupation dans les institutions francophones et bilingues des régions de Bienne et du Jura bernois en fonction du type de prestation et des prescriptions de l'OPEP, en 2023



<sup>19</sup> En 2023, le taux d'occupation des institutions résidentielles pour les placements en milieu ouvert de longue durée était d'environ 94 % dans l'ensemble du canton, et d'un peu plus de 81 % pour ceux de durée limitée. Pour les détails, consulter le rapport sur les données de 2023, p. 14, à l'adresse [Relevé cantonal des données \(19.1.2025\)](#).

### **3.6 Données disponibles sur les rapports de placement**

Il n'existe pas de donnée chiffrée précise au sujet du nombre de familles d'accueil et de places disponibles dans la région francophone. Les placements dans les familles d'accueil et les suivis ambulatoires de ces familles donnent toutefois lieu à un recensement chiffré régulier.

En 2023, 139 placements ont été annoncés dans la région (80 pour Bienne et 59 pour le Jura bernois). Le type de placement le plus fréquent dans les familles d'accueil est celui de longue durée (119), suivi du placement en cas d'intervention de crise (15). Les placements durant la semaine concernent uniquement Bienne (5), personne, dans le Jura bernois, n'ayant recouru à cette prestation. Durant cette même année, le suivi par un prestataire dans le cadre du placement chez des parents nourriciers (PPP) n'a concerné qu'un seul cas.

## **4. Évaluation des enquêtes sur l'offre de prestations**

En vue de la rédaction du présent rapport, les commanditaires de prestations ainsi que les prestataires d'offres ambulatoires et résidentielles francophones ou bilingues des arrondissements administratifs du Jura bernois et de Bienne ont été invités à des entretiens. Les organismes suivants y ont participé:

- Les 16 prestataires d'offres résidentielles
- Tous les prestataires d'offres ambulatoires francophones et bilingues se référant au contrat de prestations général
- Les services sociaux de Courtelary, Saint-Imier, Bienne, Centre Orval, Tavannes et Tramelan
- Les APEA de Bienne et du Jura bernois
- Le Ministère public des mineurs du Jura bernois-Seeland
- Le Service psychologique pour enfants et adolescents et l'inspection scolaire

Les enquêtes se sont déroulées en mai et juin 2024 sous la forme d'entretiens semi-directifs, essentiellement en groupes. Les entretiens se sont concentrés sur trois domaines: les évolutions, tendances et défis concernant le groupe-cible, l'évaluation de l'offre actuelle et le besoin de développement de l'offre.

Les principaux résultats qui ressortent des enquêtes sont résumées ci-après.

### **4.1 Avis des commanditaires de prestations et des prestataires**

#### **(1) Complexité accrue des cas**

Il est fait état, de manière générale, d'une plus grande complexité des cas, aussi bien en ce qui concerne les enfants et les jeunes que leur milieu familial. Les personnes interrogées évoquent des problématiques multiples, c'est-à-dire une combinaison de défis familiaux, scolaires et psychiques, liés parfois à des comportements particulièrement inquiétants pouvant aller jusqu'à la mise en danger de soi-même et d'autrui. Les traumatismes liés à la fuite et à la migration constituent un autre aspect de cette nouvelle réalité.

Quelques institutions rapportent qu'elles parviennent à leurs limites dans la prise en charge de cas particuliers d'enfants et de jeunes et qu'il est de plus en plus difficile de trouver des solutions appropriées pour ce groupe. Cela concerne notamment le domaine dit EHC (à savoir la prise en charge d'enfants en situation de handicap et requérant une prise en charge dépassant le cadre ordinaire).

## **(2) Besoin de prise en charge psychologique et psychiatrique**

Pour les personnes interrogées, le besoin accru d'une prise en charge et d'un suivi sur les plans psychologique et psychiatrique se manifeste. Un nombre croissant d'enfants et de jeunes doivent en effet être davantage soutenus. La région francophone ne dispose toutefois que d'une offre limitée en la matière et, du fait de la langue, il n'est pas possible de recourir à d'autres offres du canton. Des solutions proposées dans des cantons voisins peuvent entrer en ligne de compte, pour autant qu'ils disposent d'une offre de prise en charge psychologique et psychiatrique pour les personnes mineures et soient prêts à admettre des enfants et des jeunes francophones du canton de Berne.

Les milieux interrogés constatent par ailleurs que les Services psychiatriques universitaires (SPU) n'ont pas mis en place d'offre d'urgence pour les personnes mineures francophones. Ils relèvent également un manque de prestations permettant aux enfants et aux jeunes de se stabiliser après un séjour en pédo-psychiatrie. Les institutions résidentielles de la région ne peuvent pas toujours garantir le suivi psychiatrique ou psychologique nécessaire ni offrir le soutien requis. Il est aussi fait mention dans ce contexte des ressources parfois limitées et du manque de personnel qualifié. Une collaboration renforcée dans des équipes multidisciplinaires en ce qui concerne les domaines tant ambulatoire que résidentiel fait défaut.

## **(3) Augmentation des enfants et des jeunes souffrant de troubles du spectre de l'autisme (TSA)**

La majorité des spécialistes observent une augmentation du nombre d'enfants souffrant de TSA, qui recouvre des formes très diverses de troubles du comportement. Le soutien dont ces enfants et ces jeunes ont besoin est donc très individuel (voir le rapport sur l'analyse des structures et des offres destinées aux enfants en situation de handicap dans le canton de Berne, OM, 2024). Les institutions résidentielles de la région francophone estiment qu'il leur est difficile de s'occuper de ce type d'enfants et de jeunes car elles ne sont généralement pas conçues pour un public présentant des TSA et n'ont parfois que peu d'expérience dans ce domaine.

En ce qui concerne le domaine ambulatoire, les personnes interrogées indiquent que les suivis socio-pédagogiques de familles spécialisés dans le domaine des enfants souffrant de TSA sont insuffisants. Les prestataires d'offres ambulatoires ont atteint les limites de leurs capacités.

## **(4) Offre limitée et lacunaire pour des placements nécessaires à court terme**

La majorité des milieux consultés sont d'avis que la région francophone ne dispose pas d'un nombre suffisant de places en milieu résidentiel. Les prestataires rapportent qu'ils doivent régulièrement refuser des demandes parce qu'ils n'ont plus de places ou alors parce que leur offre ne correspond pas au profil des enfants et des jeunes (p. ex. lorsqu'une place est recherchée pour une ou un enfant en bas âge). Les demandes sont particulièrement nombreuses à la période de Noël et en fin d'année scolaire. Des places supplémentaires doivent-elles être mises à disposition par des institutions existantes ou de nouvelles institutions devraient-elles être créées? Les personnes interrogées ne fournissent pas une réponse unique à ces questions.

En raison de l'offre limitée, la recherche par les commanditaires d'une prestation de places adéquates est difficile et accaparante. Il est particulièrement compliqué de trouver une place à brève échéance rapidement ou lors d'une urgence. Les personnes interrogées relèvent qu'il n'est pas toujours possible de répondre correctement au principe d'une bonne adéquation entre les parties concernées. Les commanditaires doivent parfois faire face à une forte pression pour placer une ou un enfant et manquent de temps pour mener préalablement une enquête minutieuse au sujet de l'adéquation entre l'enfant et le

lieu d'accueil. Il peut ainsi arriver que l'institution ne se révèle pas appropriée après coup ou qu'elle ne puisse plus prendre en charge les enfants et les jeunes après une brève période déjà et qu'il faille trouver une nouvelle place. Du fait des capacités limitées, cette tâche est toujours complexe.

Il n'est pas envisageable, pour des raisons d'ordre linguistique, de faire appel à d'autres régions du canton de Berne, mais il n'est pas non plus toujours possible, selon les personnes interrogées, de recourir à l'offre d'autres cantons francophones. Le canton de Neuchâtel, notamment, ne dispose pratiquement plus de places pour les enfants bernoises et bernois.

## **(5) Avis au sujet de l'offre de familles d'accueil**

Les commanditaires de prestations rapportent que la région francophone manque de places dans des familles d'accueil. Selon les services sociaux, il est difficile de trouver de nouvelles familles appropriées à même de remplacer celles qui, du fait de l'âge des parents d'accueil, par exemple, ne veulent plus accueillir de nouvelles et nouveaux pensionnaires. L'APEA constate en particulier un besoin en familles d'accueil pour le placement d'urgence de petits enfants de moins de cinq ans.

D'après les commanditaires de prestations, les familles d'accueil existantes n'ont pas toujours la résistance ou la persévérance nécessaires pour accueillir des enfants et des jeunes dont le comportement pose des défis très particuliers. Dans de tels cas, un suivi par des prestataires dans le cadre du placement chez des parents nourriciers (PPP) serait judicieux, mais cette offre n'est que peu connue dans le Jura bernois ou considérée, de manière générale, comme insuffisante<sup>20</sup>. Du point de vue des PPP, il arrive que l'attribution à une famille d'accueil se déroule de manière précipitée et qu'il ne soit pas possible pour cette dernière d'assumer le placement. Il faudrait pouvoir renforcer la résistance des parents d'accueil en leur permettant de disposer de qualifications plus poussées (sous la forme p. ex. d'offres de formation continue appropriées).

## **(6) Manque d'offres pour des jeunes de la tranche d'âge supérieure**

Il existe, de l'avis des milieux consultés, un besoin en offres supplémentaires pour les jeunes personnes, une fois leur scolarité obligatoire achevée, ainsi que pour les jeunes adultes. Il manque notamment des suivis ambulatoires pour les jeunes vivant de manière autonome ainsi que des suivis pour leur formation, proposés sous une forme qui pourrait varier d'intensité et être adaptée souplesment. Ces prestations devraient aussi être accessibles à celles et ceux qui n'auraient pas eu recours auparavant à un placement résidentiel et devraient favoriser une transition aisée vers l'indépendance.

Lors des entretiens, il a aussi été fait mention de la problématique selon laquelle il n'est pas possible de poursuivre le recours à une prestation si celle-ci a été interrompue après l'accession à la majorité. Les jeunes et les jeunes adultes sont nombreux à vouloir vivre de manière indépendante après leur sortie d'une institution et ne constatent qu'après avoir interrompu le suivi d'une prestation qu'elles et ils ont encore besoin de soutien. Dans ces cas-là, un suivi ambulatoire post-résidentiel ne peut pas leur être à nouveau proposé<sup>21</sup>. En outre, plusieurs institutions, du fait de l'effectif de leur personnel, ne sont tout simplement pas en mesure d'offrir ce type de suivi.

S'agissant de l'accession à la majorité, les commanditaires de prestations constatent qu'il existe de nombreuses interfaces entre les Directions. Une meilleure coordination et collaboration sont souhaitées.

<sup>20</sup> Une offre supplémentaire de PPP est en phase de constitution dans la région francophone.

<sup>21</sup> Au sujet de la thématique des «care leavers», se référer à l'analyse des pistes de développement pour les «care leavers» (OM, 2024), disponible à l'adresse [Planification de l'offre et des coûts](#) (9.1.2025).

## **(7) Avis sur la LPEP**

Plusieurs avis portent directement sur la LPEP et en particulier le catalogue des prestations, que certaines personnes considèrent comme conçu de manière trop stricte ou rigide. Pour les prestataires, il est parfois difficile de savoir quelles prestations peuvent relever ou non de cette loi, en particulier en ce qui concerne l'encadrement familial socio-pédagogique (ESP). Pour ce qui est des deux prestations concernant l'accompagnement dans le cadre de l'exercice du droit de visite, il est relevé qu'elles ne donnent pas lieu à une rétribution économiquement viable. En effet, il n'est pas possible de décompter le travail additionnel propre au cas, alors que celui-ci doit être effectué, notamment pour organiser les rencontres avec les parents ou pour rédiger des rapports, comment le demandent les commanditaires de la prestation. Les personnes interrogées ont en outre fait part de critiques au sujet des tâches administratives liées à l'exécution de la prestation. Les services sociaux estiment par ailleurs que la demande de contributions financières aux parents peut avoir un impact négatif sur la volonté des familles de coopérer.

### **4.2 Avis des commanditaires de prestations sur des aspects ponctuels**

#### **(1) Absence de places en milieu fermé**

Il n'existe pas de places en milieu fermé pour les francophones du canton de Berne. Le Ministère public des mineurs insiste sur le fait qu'il s'agit de recourir à l'offre des autres cantons romands, mais cela s'avère de plus en plus difficile. Il existe en effet de longues listes d'attente et, dans la pratique, les cantons concernés donnent la priorité aux enfants résidant sur leur territoire.

#### **(2) Absence d'offre pour les enfants en bas âge et pour les placements résidentiels parents-enfant**

Les commanditaires de prestations estiment que l'offre pour les enfants jusqu'à l'âge de cinq ans est insuffisante. Il existe bel et bien des institutions résidentielles qui disposent de places pour ce groupe-cible, mais des placements nécessaires rapidement ou des placements d'urgence se révèlent impossibles car les établissements sont généralement complets. Il est en outre relevé que les placements associant les parents et les enfants ne sont pas proposés aux francophones du canton<sup>22</sup>.

### **4.3 Avis des prestataires sur des aspects ponctuels**

#### **(1) Difficultés à recruter du personnel**

Le recrutement de personnel qualifié représente un important défi pour les institutions résidentielles. En effet, il est régulièrement relevé que les cantons francophones voisins offrent des salaires plus élevés que ne peut le faire celui de Berne. Les prestataires rapportent également qu'ils consentent des investissements importants dans la formation et la formation continue du personnel. Si les collaboratrices et les collaborateurs quittent l'institution pour gagner un salaire plus important dans un canton voisin, de tels investissements ne sont plus rentables. Les institutions souhaitent que des adaptations salariales soient examinées.

Les prestataires rapportent en outre que la valeur accordée au travail n'est plus la même qu'autrefois et que la vie privée est davantage prise en compte. L'attrait pour le travail du soir, de nuit et durant le

<sup>22</sup> Une offre de ce type est actuellement en phase de constitution (état: janvier 2025).

week-end a diminué tandis que le thème de l'équilibre entre vie privée et professionnelle a gagné en importance ces dernières années. Le travail dans les institutions résidentielles est généralement exigeant (prise en charge d'enfants et de jeunes, travail avec les parents) et l'augmentation du nombre de cas d'enfants et de jeunes psychiquement très vulnérables ou perturbés qui peuvent adopter un comportement allant jusqu'à la mise en danger d'eux-mêmes et d'autrui représente une difficulté supplémentaire.

## **(2) Avis sur la scolarité**

Les prestataires d'offres résidentielles ne disposant pas de leur propre école pointent du doigt les problèmes rencontrés lorsque les enfants et les jeunes ne peuvent plus suivre l'école publique. Vu que les institutions ne peuvent pas se charger de la scolarité, il s'agit alors de se demander si l'enfant doit quitter l'institution pour des motifs de scolarisation et s'il faut donc lui trouver un autre type de placement. Cela s'avère problématique en particulier lorsque le placement résidentiel se déroule bien par ailleurs.

Lorsque la fréquentation de l'école n'est pas possible à un moment donné (p. ex. en raison de crises ou d'une exclusion temporaire de l'enseignement), il y a lieu de s'interroger sur la forme de la prise en charge et de l'encouragement de l'enfant durant les heures d'école. Les prestataires sont d'avis que des offres adéquates de structures de jour sous forme ambulatoire font défaut.

## **(3) Défis liés au bilinguisme**

Pour les prestataires proposant des offres bilingues, cet aspect représente à la fois un avantage et un défi. Le côté positif est celui des échanges entre les membres du personnel, qui font fi des barrières linguistiques. Les enfants résidant dans l'institution peuvent en outre bénéficier du fait qu'elles et ils sont en contact au quotidien avec deux langues et peuvent améliorer leurs compétences linguistiques. Le bilinguisme suppose cependant un travail et des coûts de traduction puisque divers instruments et programmes importants pour l'institution doivent être disponibles dans les deux langues.

## **(4) Nombreuses demandes émanant d'autres cantons**

Les prestataires d'offres résidentielles constatent qu'ils reçoivent de nombreuses demandes d'autres cantons, et surtout de celui du Jura. Comme les institutions doivent atteindre des taux d'occupation bien précis, elles doivent attribuer le plus vite possible les places vacantes, avec des enfants d'autres cantons également. Une institution indique qu'elle aimerait accueillir davantage d'enfants francophones du canton de Berne, mais qu'elle n'a pratiquement aucune marge de manœuvre à cet égard car elle ne peut pas réserver les places aux enfants bernoises et bernois.

## **5. Analyse dans le domaine des prestations particulières d'encouragement et de protection**

Le présent chapitre met en relation les déclarations des prestataires et des commanditaires de prestations interrogés (services sociaux, APEA, Ministère public des mineurs, Service psychologique pour enfants et adolescents, inspection scolaire) et les données existantes. Les aspects centraux sont présentés et de possibles besoins de développement pour la région francophone sont mis en évidence.

La vue d'ensemble de l'offre, associée aux questions posées aux intervenantes et intervenants concernés montrent que la région francophone du canton de Berne dispose dans l'ensemble de prestations variées mais qu'un développement est nécessaire à plusieurs égards. Outre les défis professionnels existants, il y a lieu de relever que certaines prestations ne sont pas proposées dans la région ou que

l'offre existante est jugée insuffisante. Le tableau suivant présente un résumé des principaux résultats obtenus.

Tableau 3: Vue d'ensemble des avis des milieux interrogés au sujet de l'offre destinée aux francophones

Défis d'ordre général	<ul style="list-style-type: none"><li>- Complexité accrue des cas</li><li>- Augmentation des troubles psychiques et psychiatriques</li><li>- Hausse des troubles du spectre de l'autisme (TSA)</li></ul>
Offre insuffisante	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de places limité pour les placements nécessaires à court terme et pour les placements d'urgence</li><li>- Besoins de prise en charge psychologique et psychiatrique</li><li>- Places de progression et suivi ambulatoire pour les jeunes de la tranche d'âge supérieure</li><li>- Nombre de places lacunaire pour les enfants en bas âge dans les institutions</li><li>- Nombre de places insuffisant dans les familles d'accueil</li></ul>
Lacunes	<ul style="list-style-type: none"><li>- Aucune offre de placement d'enfants et de jeunes francophones en milieu fermé</li><li>- Aucune offre parents-enfant pour les francophones</li></ul>
Autres thématiques	<ul style="list-style-type: none"><li>- Difficultés de recrutement du personnel</li><li>- Incertitude au sujet du catalogue des prestations au sens de la LPEP</li><li>- Participation aux coûts</li></ul>

Les avis des personnes interrogées, qui ne concernent pas le domaine de compétence de l'Office des mineurs ou la LPEP ne sont pas traités ci-après de manière détaillée. De même, diverses opinions des spécialistes au sujet de la situation des «care leavers» et des enfants en situation de handicap ne donnent pas lieu à un développement spécifique. En effet, en 2024, l'Office des mineurs a rédigé et publié deux rapports distincts consacrés à ces groupes-cibles<sup>23</sup>.

## 5.1 Extension de l'offre de type résidentiel

Les évaluations au sujet de l'offre résidentielle montrent que par rapport au nombre de personnes mineures francophones, les arrondissements administratifs de Bienne et du Jura bernois disposent d'une quantité relativement importante de places qui leur sont destinées. Le taux de places pour 1000 personnes mineures est plus élevé que dans les autres régions pour lesquelles une planification est prévue (voir ch. 3.4). La mise à disposition d'une offre de cette ampleur n'est possible qu'en raison de la forte demande émanant d'autres cantons francophones.

Le fait que d'autres cantons tirent parti de l'offre bernoise occasionne toutefois un recours important à celle-ci, et donc un taux d'occupation élevé en particulier en ce qui concerne les placements de longue durée ou de durée limitée en milieu ouvert (voir ch. 3.5.3). À l'heure actuelle, les admissions à brève échéance ou en urgence sont pratiquement impossibles. Si l'idée est toujours de prévoir une bonne adéquation entre les parties concernées dans le cas des placements résidentiels, l'offre limitée en la matière ne le permet pas toujours, ce qui peut avoir des effets négatifs sur la durée et la réussite du placement. De manière générale, dans la région francophone, l'offre de type résidentiel, et notamment le nombre de places dans des familles d'accueil, est jugée insuffisante.

<sup>23</sup> Les rapports peuvent être consultés à l'adresse suivante: [Planification de l'offre et des coûts](#) (19.1.2025).

L'OM soutient l'extension de l'offre de type résidentiel dans la région francophone, afin que les taux d'occupation inscrits dans l'OPEP ne soient pas constamment dépassés et que des admissions à court terme soient elles aussi possibles.

## 5.2 Développement de l'offre pour des groupes-cibles spécifiques

### Suivi ambulatoire post-résidentiel pour les «care leavers»

Quelques institutions francophones de la région proposent un suivi ambulatoire post-résidentiel, mais cette prestation n'est pas demandée pour l'instant. Il est possible qu'elle soit peu connue des commanditaires de prestations ou qu'elle n'ait pas encore trouvé sa place. Les personnes interrogées relèvent cependant que l'accès à ce suivi est compliqué puisqu'il n'est par exemple possible d'y recourir que lorsqu'il fait immédiatement suite à un séjour résidentiel. Cette problématique avait déjà été abordée lors de l'analyse des pistes de développement pour les «care leavers», que l'Office des mineurs a présentée en 2024. L'office a déjà indiqué qu'il allait examiner l'extension du recours à cette prestation et sa mise en œuvre d'un point de vue juridique (voir l'analyse pour les «care leavers»<sup>24</sup>).

L'Office des mineurs s'efforce d'accroître la notoriété de l'offre de suivi ambulatoire post-résidentiel dans la région francophone.

### Besoin d'offres pour la tranche d'âge supérieure

Les personnes interrogées estiment qu'il existe un besoin de développement d'une offre destinée à des adolescentes et adolescents plus âgés. C'est précisément lors du passage des jeunes personnes à une forme de vie indépendante que des offres flexibles, adaptées à différentes situations, prévoyant un encadrement moins important, peuvent être nécessaires. La LPEP offre aux institutions résidentielles la possibilité de créer des places dites de progression. Elles sont proposées aux jeunes séjournant déjà dans une institution dans le cadre de la prestation de type résidentiel «Encadrement socio-pédagogique et hébergement en milieu ouvert pour une longue période». Cette prestation n'est pas disponible pour l'instant dans la région francophone et n'est donc pas connue. Il serait judicieux de mettre en place ou de développer ce type d'offres, ce qui pourrait aussi libérer un certain nombre de places dans la prestation régulière, plus exigeante en termes de prise en charge.

L'OM soutient les institutions résidentielles dans la création et le développement de places dites de progression.

### Besoin de places supplémentaires pour les enfants en bas âge

En réponse aux questions qui leur étaient posées, les commanditaires de prestations ont précisé à plusieurs occasions qu'il fallait davantage de places pour les enfants en bas âge, de moins de cinq ans. Il en existe déjà dans la région, mais l'offre est jugée insuffisante. Des prestataires ont proposé de mettre en place une offre supplémentaire et l'OM soutient activement ce type d'initiatives.

L'OM soutient les institutions francophones dans la démarche d'extension de l'offre de places destinées aux enfants de moins de cinq ans.

<sup>24</sup> Voir l'analyse des pistes de développement pour les «care leavers», OM 2024, ch. 6.3, à consulter à l'adresse [Planification de l'offre et des coûts](#) (19.1.2025).

## Besoin d'une offre parents-enfant de langue française

Les offres destinées à la fois aux parents et à l'enfant sont relativement importantes dans le canton de Berne, en comparaison nationale également. L'OM estime qu'elles sont suffisantes et conformes aux besoins, mais uniquement pour les enfants germanophones et leurs parents. Ce type de prestation est inexistant dans la région francophone, il s'agit donc là d'une lacune. L'OM a déjà mené des entretiens avec des institutions et un modèle d'offre parents-enfant à créer lui a été remis.

L'OM soutient la création d'une offre francophone de type parents-enfants.

### 5.3 Besoin de renforcement de la coopération intercantonale

Dans la partie francophone du canton, le recours élevé aux offres destinées aux personnes mineures est aussi lié à la part importante d'enfants d'autres cantons qui en bénéficient. Celle-ci est d'un tiers environ dans les institutions francophones et bilingues de la région. Mais à l'inverse, les autres cantons francophones semblent peu disposés à accueillir à leur tour des enfants bernoises et bernois. En raison de la faible population francophone concernée, le canton de Berne a cependant besoin d'offres spécifiques, à l'instar de celles dont disposent d'autres cantons romands (p. ex. de places en milieu fermé). Il convient par conséquent d'axer les efforts sur un renforcement de la coopération intercantonale si l'on veut garantir une offre en places résidentielles qui réponde aux besoins.

L'OM entreprend des démarches auprès des cantons francophones et examine les possibilités d'amélioration de la coordination et de l'harmonisation dans le cadre de la planification de l'offre.

### 5.4 Autres domaines à développer

#### Offres pour les enfants souffrant de troubles du spectre de l'autisme

Il est fait mention dans les questionnaires d'une augmentation du nombre d'enfants souffrant de TSA ou présentant potentiellement ce type de trouble. Il se peut que l'offre existante dans la région francophone soit insuffisante ou que de nombreuses prestations ne soient pas ciblées spécifiquement sur les besoins du groupe concerné. L'OM a déjà relevé la nécessité d'un développement dans le rapport sur les structures et les offres destinées aux enfants en situation de handicap dans le canton de Berne et a mené diverses recherches à cet égard<sup>25</sup>.

#### Soins psychiatriques et psychologiques

Les spécialistes estiment par ailleurs qu'il existe un besoin accru de prise en charge et de suivi psychologique ou psychiatrique. Les offres sont limitées dans la région francophone. Il pourrait être envisageable de renforcer l'assise des institutions par une qualification et une formation continue portant sur la façon de gérer le groupe concerné. En outre, la prise en charge d'enfants et de jeunes très vulnérables ou perturbés (présentant notamment un risque de suicide élevé, un comportement délinquant ou un risque important de mise en danger d'autrui) doit être étendue. La mise en place d'une offre de transition pour ce groupe-cible est en préparation et bénéficie du soutien de l'OM. Rappelons encore que les Services psychiatriques universitaires (SPU) ne proposent aucun service d'urgence pouvant accueillir les enfants et les jeunes francophones.

<sup>25</sup> Le rapport peut être consulté à l'adresse [Analyse des structures et des offres destinées aux enfants en situation de handicap dans le canton de Berne \(19.1.2025\)](#).

### **Personnel spécialisé**

Les personnes interrogées relèvent qu'il est de plus en plus compliqué d'engager du personnel spécialisé qualifié. La difficulté du recrutement est liée à divers facteurs, dont les qualifications exigées, les salaires, la question de l'harmonisation entre vie professionnelle et vie privée mais aussi les défis particuliers que pose le travail avec des enfants et des jeunes et leur milieu familial. Cette problématique de la recherche de personnel adéquat avait déjà été signalée dans les réponses aux questionnaires adressés à la partie alémanique du canton.

### **Informations sur la LPEP**

Les questionnaires révèlent que tant les commanditaires que les prestataires n'ont pas toujours une idée exacte de ce que recouvre la LPEP et l'actuel catalogue des prestations. Parfois, des informations supplémentaires sont nécessaires, qu'elles concernent les prestations et un possible financement sur la base de la loi ou les possibilités de concevoir l'offre sous une forme qui réponde aux besoins.

## 6. Annexes

### 6.1 Liste des abréviations

ADV	Accompagnement dans le cadre de l'exercice du droit de visite
APEA	Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte
ESP	Encadrement familial socio-pédagogique
Francophones	
JB-Bienne	Institutions pour les francophones dans les arrondissements administratifs du Jura bernois et de Bienne
JB	Jura bernois
LPEP	Loi du 3 décembre 2020 sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants
Milieu ouvert longue durée	Prise en charge socio-pédagogique et hébergement en milieu ouvert pour une longue période
Milieu ouvert durée limitée	Prise en charge socio-pédagogique et hébergement en milieu ouvert de courte durée
OM	Office des mineurs
OPEP	Ordonnance du 30 juin 2021 sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants
PEDV	Passation de l'enfant dans le cadre de l'exercice du droit de visite
PPP	Prestataires dans le cadre du placement chez des parents nourriciers
PPP Longue durée	Suivi socio-pédagogique dans le cadre du placement de longue durée chez des parents nourriciers
Prestation EHC	Placement d'enfants en situation de handicap nécessitant une prise en charge dépassant le cadre ordinaire
SIF	Suivi intensif dans la famille
SPR	Suivi ambulatoire post-résidentiel
SPU	Services psychiatriques universitaires de Berne
TSA	Trouble du spectre de l'autisme

## 6.2 Tableaux complémentaires

Tableau 4: Vue d'ensemble des prestataires et de l'offre (en français et bilingue) dans les régions de Bienne et du Jura bernois<sup>26</sup>

Prestataires d'offres résidentielles	Prestations
<b>Home d'enfants Étoile du Ried</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Encadrement socio-pédagogique et hébergement en milieu ouvert (pour une longue période)</li> <li>– Accompagnement dans le cadre de l'exercice du droit de visite</li> <li>– Passation de l'enfant dans le cadre de l'exercice du droit de visite</li> <li>– Suivi ambulatoire post-résidentiel</li> </ul>
<b>Arboa (La Ferme du Soleil)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Encadrement socio-pédagogique et hébergement en milieu ouvert (pour une longue période)</li> <li>– Suivi ambulatoire post-résidentiel</li> </ul>
<b>Équipe Volo La Maison du Midi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Encadrement socio-pédagogique et hébergement en milieu ouvert (pour une longue période)</li> </ul>
<b>Therapeutische Wohngruppe Biel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Encadrement socio-pédagogique et hébergement en milieu ouvert (pour une longue période)</li> <li>– Suivi ambulatoire post-résidentiel</li> </ul>
<b>Espace Art'Vif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Encadrement socio-pédagogique et hébergement en milieu ouvert (pour une durée limitée)</li> </ul>
<b>PerspectivPlus Home</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Encadrement socio-pédagogique et hébergement en milieu ouvert (pour une durée limitée)</li> <li>– Suivi ambulatoire post-résidentiel</li> </ul>
<b>C.D.N. (Z.E.N)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Encadrement socio-pédagogique et hébergement pour enfants et jeunes en situation de handicap</li> </ul>
<b>YouCount Internat Tourbillon</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Encadrement socio-pédagogique et hébergement en milieu ouvert (pour une longue période)</li> <li>– PPP: suivi socio-pédagogique dans le cadre du placement chez des parents nourriciers en cas d'intervention de crise</li> <li>– Encadrement familial socio-pédagogique (ESP)</li> <li>– Suivi ambulatoire post-résidentiel</li> <li>– PPP: formation et perfectionnement pour les parents d'accueil et pour les parents nourriciers</li> </ul>
<b>La Clairière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Encadrement socio-pédagogique et hébergement en milieu ouvert (pour une longue période)</li> </ul>
<b>Centre éducatif et pédagogique de Courtelary (CEPC)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Encadrement socio-pédagogique et hébergement en milieu ouvert (pour une durée limitée)</li> <li>– Encadrement socio-pédagogique et hébergement en milieu ouvert (pour une longue période)</li> </ul>
<b>La Grande Maison</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Encadrement socio-pédagogique et hébergement en milieu ouvert (pour une longue période)</li> <li>– Suivi ambulatoire post-résidentiel</li> </ul>
<b>Petites Familles (Les Reussilles)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Encadrement socio-pédagogique et hébergement en milieu ouvert (pour une longue période)</li> </ul>
<b>Petites Familles (Grandval)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Encadrement socio-pédagogique et hébergement en milieu ouvert (pour une longue période)</li> </ul>
<b>Le Passage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Suivi intensif dans le cadre d'un placement résidentiel</li> </ul>
<b>Alter École</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Encadrement socio-pédagogique et hébergement pour enfants et jeunes en situation de handicap</li> </ul>
<b>La Pimpinière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Placement d'enfants en situation de handicap nécessitant une prise en charge dépassant le cadre ordinaire (prestation EHC)</li> </ul>

<sup>26</sup> État au 31 décembre 2023

Tableau 5: Prestations des institutions pour les enfants et les jeunes francophones et bilingues dans les régions de Bienne et du Jura bernois et nombre de places<sup>27</sup>

Région	Prestation	Institution, localité	Nombre de places
Bienne	Résidentielle, en milieu ouvert pour une longue période	Home d'enfants Étoile du Ried, Bienne	22
		Arboa Ferme du Soleil, Bienne	12
		Équipe Volo, Bienne	6
		Therapeutische Wohngruppe Biel, Bienne	8
		YouCount Internat Tourbillon, Perles	18
		La Clairière, Macolin	9
	En milieu ouvert pour une courte durée	Espace Art'Vif, Bienne	8
		PerspectivPlus Home, Bienne	8
	Résidentielle, parents-enfant	-	0
	Résidentielle, intensive	-	0
Résidentielle, pour enfants et jeunes en situation de handicap	Centre de développement et neuroréhabilitation pédiatrique C.D.N., Bienne	7	
<b>Total</b>		<b>98</b>	
Jura bernois	Résidentielle, en milieu ouvert pour une longue période	Centre éducatif et pédagogique de Courtelary CEPC, Courtelary	35
		La Grande Maison, Corgémont	11
		Petites Familles, Les Reussilles	8
		Petites Familles, Grandval	8
	Résidentielle, en milieu ouvert pour une courte durée	Centre éducatif et pédagogique de Courtelary CEPC, Courtelary	6
	Résidentielle, parents-enfant	-	0
	Résidentielle, intensive	Le Passage, Corgémont	12
	Résidentielle, pour enfants et jeunes en situation de handicap	Alter École, Tavannes	13
	Placement d'enfants en situation de handicap nécessitant une prise en charge dépassant le cadre ordinaire (prestation EHC)	La Pimpinière, Tavannes	4
<b>Total</b>		<b>97</b>	

<sup>27</sup> État au 31 décembre 2023

Tableau 6: Prestations ambulatoires par prestataire dans la région de Bienne et du Jura bernois<sup>28</sup>

Région	Prestation	
Bienne	Suivi ambulatoire post-résidentiel <sup>29</sup>	Home d'enfants Étoile du Ried
		Arboa La Ferme du Soleil
		Therapeutische Wohngruppe Biel
		PerspectivPlus Home
		Centre de développement et neuroréhabilitation pédiatrique C.D.N.
		YouCount Internat Tourbillon
	Encadrement familial socio-pédagogique (ESP)	Ensemble Familienbegleitung
		Espace libre
		PerspectivPlus Care
		Via Levante
		YouCount Internat Tourbillon
		Association prima-familia
	Suivi intensif dans la famille (SIF)	PerspectivPlus Care, Association prima-familia
	Structure de jour socio-pédagogique	-
	PPP Placement longue durée	Association prima-familia
	PPP Placement durant la semaine	Association prima-familia
	PPP Intervention de crise	Association prima-familia, YouCount Internat Tourbillon
	PPP Intervention (placement longue durée)	Association prima-familia
	Accompagnement lors de l'exercice du droit de visite	Ensemble Familienbegleitung
		Espace libre
PerspectivPlus Care		
Via Levante		
Foyer d'enfants Étoile du Ried		
Association prima-familia		
Ensemble Familienbegleitung		
Espace libre		
Accompagnement lors de la passation de l'enfant (exercice du droit de visite)	PerspectivPlus Care	
	Via Levante	
	Foyer d'enfants Étoile du Ried	
	Association prima-familia	
	La Grande Maison	
	Atma Coaching	
Jura bernois	Encadrement familial socio-pédagogique (ESP)	Parentalidée
		Point Rencontre
		Michelina Burgunder
	Suivi intensif dans la famille (SIF)	-
	Structure de jour socio-pédagogique	-
	PPP Placement longue durée	-
	PPP Placement durant la semaine	-
PPP Intervention de crise	-	

<sup>28</sup> État au 31 décembre 2023

<sup>29</sup> Le suivi ambulatoire post-résidentiel ne peut être fourni que par l'institution résidentielle dans laquelle l'enfant ou la jeune personne résidait préalablement.

	PPP Intervention (placement longue durée)	-
	Accompagnement lors de l'exercice du droit de visite	Point Rencontre
	Accompagnement lors de la passation de l'enfant (exercice du droit de visite)	Point Rencontre
<b>Hors du canton</b>	PPP Placement longue durée	Caritas Placement Familial Suisse romande
	PPP Placement durant la semaine	
	PPP Intervention de crise	
	PPP Intervention (placement longue durée)	

### 6.3 Liste des illustrations

Illustration 1: Nombre d'enfants de moins de 18 ans dans les arrondissements administratifs du Jura bernois et de Bienne au 31 décembre, de 2016 à 2023	5
Illustration 2: Évolution du nombre d'enfants de moins de 18 ans dans les arrondissements administratifs du Jura bernois et de Bienne et dans le canton de Berne au 31 décembre, de 2016 à 2033; dès 2024, projections, 2023 = 100 %	5
Illustration 3: Nombre d'enfants francophones recourant à une prestation ambulatoire et nombre de prestations fournies en français, selon le type de prestation, en 2023	7
Illustration 4: Nombre d'enfants, sur 1000 personnes mineures, au bénéfice d'une prestation ambulatoire	7
Illustration 5: Nombre de places pour des enfants et des jeunes francophones ou bilingues par type de prestation (état: 31.12.2023)	8
Illustration 6: Taux de places résidentielles pour 1000 personnes mineures (état: 31.12.2023)	8
Illustration 7: Recours aux prestations par les enfants francophones dans la région francophone par type de prestation, en 2023	9
Illustration 8: Nombre d'enfants francophones en placement résidentiel dans la région francophone par groupe d'âge, en 2023	9
Illustration 9: Nombre d'enfants et de jeunes en placement	10
Illustration 10: Part de placements extracantonaux dans l'ensemble du canton et dans les institutions francophones et bilingues des régions de Bienne et du Jura bernois, en 2023	10
Illustration 11: Nombre de placements extracantonaux dans les institutions francophones et bilingues des régions de Bienne et du Jura bernois en fonction du canton d'origine, en 2023	10
Illustration 12: Nombre d'enfants dont le placement a eu lieu dans	11
Illustration 13: Taux d'occupation dans les institutions francophones et bilingues des régions de Bienne et du Jura bernois en fonction du type de prestation et des prescriptions de l'OPEP, en 2023	11

### 6.4 Liste des tableaux

Tableau 1: Nombre d'institutions et de places en fonction de la langue au 31 décembre 2023	8
Tableau 2: Prestations résidentielles, nombre d'institutions et de places en fonction du type de prestation, état au 31 décembre 2023	8
Tableau 3: Vue d'ensemble des avis des milieux interrogés au sujet de l'offre destinée aux francophones	17
Tableau 4: Vue d'ensemble des prestataires et de l'offre (en français et bilingue) dans les régions de Bienne et du Jura bernois	22
Tableau 5: Prestations des institutions pour les enfants et les jeunes francophones et bilingues dans les régions de Bienne et du Jura bernois et nombre de places	23
Tableau 6: Prestations ambulatoires par prestataire dans la région de Bienne et du Jura bernois	25